

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
PROJET DE RÈGLEMENT N° 2024-10**

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, que le conseil des maires a adopté à sa séance du 21 février 2024 le projet de règlement no 2024-10 modifiant le schéma d'aménagement no 2002-16 afin de modifier les limites de la municipalité de Nantes.


QU'une assemblée publique de consultation en rapport avec ce règlement, sera tenue **au bureau de la Municipalité régionale de comté du Granit située au 5600, rue Frontenac, à Lac-Mégantic, le mardi 14 mai 2024 à compter de 19 h 30**, et ce, afin de présenter et d'expliquer les modifications proposées au schéma d'aménagement et d'entendre les personnes intéressées à se prononcer sur ce projet.

Il est possible, pour quiconque le désire, de prendre connaissance de ce projet de modifications en se rendant au bureau de la Municipalité régionale de comté du Granit entre 8 h 30 et 12 h et entre 13 h et 16 h 30 du lundi au jeudi et de 8 h 30 à 12 h le vendredi ou en vous rendant au bureau de votre municipalité aux heures normales d'ouvertures.

LE PROJET DE RÈGLEMENT N° 2024-10 A POUR BUT DE :

- **Nantes** : Modifier les limites de la municipalité et du périmètre urbain.

Donné à Lac-Mégantic ce 25 avril 2024.



Sonia Cloutier
Directrice générale
Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné (e), greffier (ère)-trésorier (ère) demeurant à Notre-Dame-des-Bois

déclare que j'ai publié le présent avis en affichant une copie à l'endroit désigné par le conseil, le 2 mai 2024.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 2^e jour du mois de mai deux mille vingt-quatre.


Greffier(ère)-trésorier(ère)